

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 19 mai 2021

portant délégation de signature pour le budget annexe « contrôle et exploitation aériens »

(Service technique de l'aviation civile)

NOR : TRAA2115721S

(texte non paru au journal officiel)

Le directeur du service technique de l'aviation civile,

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 23, 24, 29, 30, 31, 32, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2009 modifié portant création du service technique de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2019 (administration centrale) portant nomination du directeur du service technique de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 25 février 2009 portant création du service technique de l'aviation civile et abrogeant l'arrêté du 25 juin 2018 portant organisation du service technique de l'aviation civile ;

Décide :

Article 1^{er}

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à l'exécution des dépenses et des recettes qui sont mentionnées dans les articles 23, 24 et 29 à 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé dans les systèmes d'informations, et à l'effet de signer toutes pièces relatives à la compétence d'ordonnateur secondaire est donnée à :

- Mme Sandrine LEFEBVRE, ingénieure en chef des Ponts Eaux et Forêts, directrice adjointe.
- M. Jacques Malet, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département Administration, Systèmes d'Information, Diffusion (ASID)
- Mme Stéphanie CHAYLA, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du département ASID.

Article 2

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » qui sont mentionnées dans les articles 29 à 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé dans les systèmes d'informations, à :

- Mme Laëtitia GAY-NEGRE, assistante d'administration de classe exceptionnelle, chef de la division achats, département ASID.
- M. Ernest KOBOZO, assistant d'administration de classe normale, adjoint au chef de la division finances, département ASID.
- Mme Martine QUINTREC, adjointe d'administration principale de première classe, gestionnaire administratif, division finances, département ASID.
- M. Philippe SAGALIAPIDINE, adjoint d'administration principal de deuxième classe, gestionnaire budgétaire, division finances, département ASID.
- Mme Elkhayatia HAMZI, adjointe d'administration principale de deuxième classe, gestionnaire budgétaire, division finances, département ASID.
- Mme Lydia DIAZ ROJAS, adjointe d'administration principale de deuxième classe, chargée de voyages, délégation de la direction sur le site de Toulouse.
- Mme Rosemine LELIEVRE, adjointe d'administration principale de deuxième classe, chargée de voyages, division vie du service, département ASID.
- Mme Martine THEVENEL, adjointe d'administration principale de première classe, chargée de voyages, division vie du service, département ASID.
- Mme Sonia MEZIANE, agente contractuelle AC84, gestionnaire budgétaire, division finances, département ASID
- Mme Valérie MAURY, adjointe d'administration principale de première classe, chargée de voyages, division vie du service, département ASID.
- Mme Valérie LUCAS, adjointe d'administration principale de deuxième classe, chargée de voyages, division vie du service, département ASID.

- Mme Nadia PETER, adjointe d'administration principale de première classe, secrétaire du département sûreté équipements
- Mme Karine DRUTINUS, adjointe d'administration principale de première classe, gestionnaire administrative, subdivision gestion des ressources, pôle support
- Mme Patricia DOLIQUE, adjointe d'administration principale de première classe, secrétaire comptable, subdivision gestion des ressources, pôle support

Article 3

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à la gestion des immobilisations du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » qui sont mentionnées dans l'article 162 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé dans les systèmes d'informations, à :

- M. Jacques Malet, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département ASID
- M. Ernest KOBOZO, assistant d'administration de classe normale, adjoint au chef de la division finances, département ASID.
- Mme Elkhiyatia HAMZI, adjointe d'administration principale de deuxième classe, gestionnaire budgétaire, division finances, département ASID.

Article 4

Cette décision annule et remplace la décision du 25 août 2020, portant délégation de signature pour le budget annexe « contrôle et exploitation aérien ».

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du ministère de la transition écologique*.

Fait le 19 mai 2021

Le Directeur du Service Technique de l'Aviation Civile

Frédéric MEDIONI